

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019**  
**DELIBERATION N° 62**

*Nombre de conseillers  
municipaux en exercice :*  
43

*Certifié exécutoire compte  
tenu du dépôt au titre du  
contrôle de légalité et de  
l'affichage en mairie le*

*Le Maire*

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

**Présents :** M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

**Absentes :** Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

**Secrétaire :** M. BOUTONNET

---

*Entendu le rapport de Mme Meyzenc,*

**ESPACES PUBLICS ET INFRASTRUCTURES** - Braderie de Pâques - Exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public

L'Office de commerce et de l'artisanat de Bayonne organise depuis deux ans une braderie à Pâques. Elle aura lieu cette année les 18, 19 et 20 avril 2019 dans le quartier du Grand Bayonne. A cette occasion, les commerçants sédentaires sont autorisés à débiller sur le domaine public devant leur façade commerciale de 10 h à 19 h le jeudi et le vendredi, et jusqu'à 13 h le samedi, de même que les commerçants non-sédentaires.

Pour ce type de manifestation, les droits d'occupation du domaine public, tels que fixés par délibération du conseil municipal, s'élèvent à 1,50 € par m<sup>2</sup> et par jour. A titre d'information, la facture de 2018 s'élevait à 946,40 €.

Cette année, d'importants travaux sont réalisés depuis plusieurs mois en centre-ville, en particulier ceux du tram'bus, qui impactent fortement l'activité des commerçants du fait des restrictions temporaires des conditions d'accès et de stationnement.

Pour ces raisons, il est proposé d'exonérer à titre exceptionnel l'Office de commerce et de l'artisanat de la redevance d'occupation du domaine public pour la braderie de Pâques, ce qui lui permettra à son tour de ne pas facturer aux commerçants leur déballage sur le domaine public dans le cadre de cette manifestation.

Au regard du contexte exceptionnel lié aux travaux du tram'bus et afin de soutenir l'attractivité commerciale du centre-ville, il est donc demandé au Conseil municipal d'accorder une exonération exceptionnelle de la redevance d'occupation du domaine public à l'Office de commerce et de l'artisanat à l'occasion de la braderie de Pâques 2019.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**ADOPTION, A L'UNANIMITE**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne